

Baromètre social



**Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune**

Avenue Louise 183, 1050 Bruxelles • Tél : 32 2 552 01 89 • Fax : 32 2 502 59 05
observat@ccc.irisnet.be • www.observatbru.be

1. INTRODUCTION	2
2. LES INDICATEURS EUROPÉENS	3
3. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	4
3.1 Structure de la population par âge et par sexe	4
3.2 Composition des ménages	5
3.3 Multiculturalité	6
4. REVENUS ET SOURCES DE REVENU	7
4.1 Revenu moyen et médian	7
4.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement	8
4.3 Surendettement	12
5. EMPLOI	13
5.1 Population active	13
5.2 Chômage	16
5.2.1 Chômage de longue durée	16
5.2.2 Distribution de la durée du chômage	17
5.3 Accès à l'emploi	18
5.4 Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré	20
6. LE LOGEMENT	21
7. LA SANTÉ	24
7.1 Santé materno-infantile	24
7.2 A l'âge adulte	27
7.2.1 Facteurs de risque	27
7.2.2 Etat de santé	29
7.2.3 Accès aux soins de santé	33
8. NIVEAU D'INSTRUCTION	35
9. INTÉGRATION SOCIALE ET PARTICIPATION	40
CONCLUSIONS ET RÉSUMÉ	42

Ook beschikbaar in het Nederlands.

I. INTRODUCTION

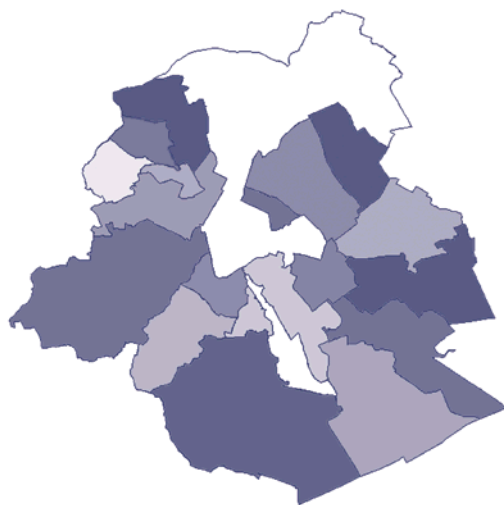
Ce document est une première version d'un «baromètre social» rassemblant une série d'indicateurs portant sur différents aspects de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale (1). L'objectif du «baromètre social» est de pouvoir suivre dans le temps la situation socio-économique des Bruxellois. Il s'agit donc avant tout d'un outil d'aide à la politique.

Cet outil n'a pas la prétention de cerner les différentes dimensions de la pauvreté. En effet, la pauvreté ne peut se résumer à quelques chiffres. Il s'agit d'une réalité complexe et mouvante, qui ne peut être correctement appréhendée que par la juxtaposition et la confrontation de différentes approches parmi lesquelles la perception des personnes directement concernées et la prise en compte de la dimension temporelle.

Les données qui sont présentées ici sont les données les plus récentes disponibles à l'heure actuelle. Ce document sera actualisé et complété régulièrement.

Le choix des données présentées ici reflète à la fois la disponibilité des données (de nombreuses données sont encore actuellement non disponibles) et la qualité des données (certaines données existantes ne sont pas suffisamment valides pour être utilisées dans le cadre d'un baromètre).

D'autres outils de l'Observatoire de la Santé et du Social sont complémentaires et permettent une vision plus complète (le Tableau de bord de la santé, les dossiers). Pour mieux appréhender la grande hétérogénéité spatiale de la santé et de la pauvreté à Bruxelles, un *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale* sera disponible en 2006. Cet atlas présentera la distribution spatiale de nombreux indicateurs socio-économiques, démographiques et de santé en Région de Bruxelles-Capitale. On trouvera plus d'informations au niveau communal dans les fiches «statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale» par commune (www.observatbru.be).



(1) Il s'agit d'une adaptation et actualisation de la partie «indicateurs» des 7e, 8e et 9e rapports sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale.

2. LES INDICATEURS EUROPÉENS

A la demande de la Commission européenne, tous les états membres rédigent tous les trois ans un Plan National d’Inclusion Sociale (NAPincl) dans le cadre d’une stratégie de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale décidée lors du sommet européen de Lisbonne en mars 2000.

Le plan d’action doit être obligatoirement accompagné d’une annexe reprenant les «indicateurs de Laeken», éventuellement complétés par des indicateurs nationaux. Dans leurs recommandations du 15/4/2005, les membres de l’Assemblée réunie de la CCC demandent que ces indicateurs puissent également être

calculés pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la disponibilité des indicateurs par dimension.

Dimension	Nombre d'indicateurs calculables par l'enquête EU-SILC, non disponibles pour Bruxelles (nombre d'indicateurs alternatifs calculables via d'autres sources)	Nombre d'indicateurs qui peuvent être calculés pour Bruxelles	Nombre d'indicateurs qui ne peuvent être calculés par région	Nombre total d'indicateurs du PANincl
Revenus	14 (3)	1		15
Travail		3	5	8
Logement	5 (5)	2	1	8
Santé	2 (2)	9	0	11
Enseignement		4	3	7
Intégration sociale et participation	2	4	2	8
Total	23	23	11	57

Au total, 23 indicateurs du PANincl peuvent être calculés pour la Région de Bruxelles-Capitale. 23 autres indicateurs ne peuvent être calculés que via l’Enquête EU-SILC (2) et ne sont pas disponibles pour la Région de Bruxelles-Capitale, parce que l’échantillon bruxellois pour cette enquête n’est pas

suffisamment large. Pour les indicateurs concernant le logement, l’enquête socio-économique (qui correspond au recensement décennal) peut offrir une alternative. Pour les indicateurs de santé, l’Enquête de santé et les bulletins statistiques de naissances et décès peuvent être des sources de données

alternatives. Pour les indicateurs de revenus il y a peu ou pas de sources alternatives disponibles.

Les indicateurs du PANincl qui sont disponibles sont, bien entendu, repris dans ce baromètre. Ils sont identifiables par la mention (PANincl).

(2) EU-Silc est l’Enquête européenne qui, à l’avenir, s’avérera une source importante pour appréhender, dans une approche multidimensionnelle, l’ensemble des facteurs d’inclusion sociale des ménages et des individus dans la société. Elle doit permettre des comparaisons entre les différents états membres.

3. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

3.1 Structure de la population par âge et par sexe

Au 1er janvier 2005, la Région de Bruxelles-Capitale compte officiellement 1 006 749 habitants (483 586 hommes et 523 163 femmes); on dénombre également 26 310 personnes dans le registre d'attente.

Entre le 1/1/2004 et le 1/1/2005, la population a augmenté de 6 850 individus soit un accroissement de 0,69%.

Figure 1 : Histogramme de la population totale en Région de Bruxelles-Capitale au 1/1/2004.

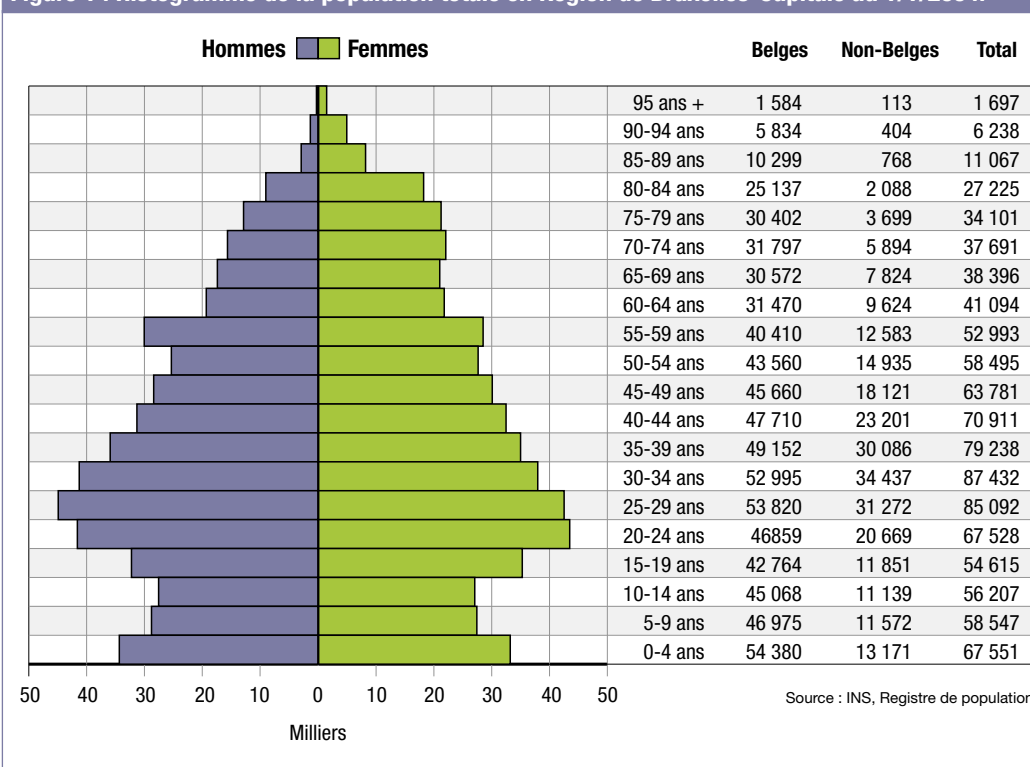


Tableau 1 : Evolution des caractéristiques de la population bruxelloise de 1998 à 2004.

	1998	2001	2004
% < 20 ans	23,2 %	23,5 %	23,7 %
% 20-64 ans	59,6 %	60,0 %	60,7 %
% 65 ans et plus	17,2 %	16,5 %	15,6 %
Indice de vieillissement (> 65 ans/0-19 ans)	74,0 %	70,5 %	66,0 %
Indice de dépendance ((0-19 ans)+(>65 ans)/(20-64 ans))	67,8 %	66,7 %	64,8 %
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans/>65 ans)	26,3 %	26,7 %	29,6 %

Source : INS, Registre de population.

La proportion de jeunes augmente légèrement et la proportion de personnes de plus de 65 ans diminue plus significativement. Cette double évolution explique la diminution de l'indice de vieillissement et de l'indice de dépendance. On note une augmentation sensible de l'intensité du vieillissement : le nombre de Bruxellois de plus de 80 ans est passé de 43 064 en 1998 à 46 227 en 2004, soit une augmentation de 7,3%.

3.2 Composition des ménages

Tableau 2 : Composition des ménages en Région de Bruxelles-Capitale au 1/1/2004 (typologie CBGS).

	Nombre de ménages	% ménages
Homme isolé	116 758	23,8 %
Femme isolée	128 990	26,3 %
Couple sans enfants à charge	81 891	16,7 %
Couple avec enfants à charge	100 993	20,6 %
Famille monoparentale (mère)	44 288	9,0 %
Famille monoparentale (père)	7 019	1,4 %
Autre type de ménage	8 642	1,8 %
Type de ménage inconnu	2 714	0,6 %
Nombre total de ménages privés	491 295	100,0 %
Ménage collectif	308	
Nombre total de ménages	491 603	

Source : Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS).

Plus de la moitié des ménages bruxellois (50,1%) sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des *ménages*, à ne pas confondre avec la proportion de *personnes* vivant seules, qui représente 31,3% de la population de plus de 18 ans en région bruxelloise.

Au moins 31% des ménages comprennent des enfants. Un tiers des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec enfants, mais il y a aussi plus de 7000 pères seuls avec enfants en région bruxelloise.

3.3 Multiculturalité

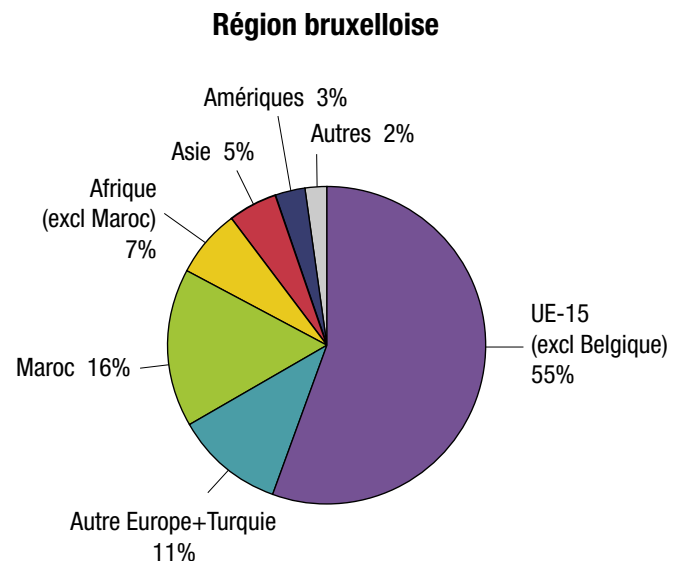
En 2004, 26,3% de la population de la région bruxelloise est de nationalité non belge (3).

Tableau 3 : Les principales nationalités en région bruxelloise, 2004.

Nationalité	Nombre	%
Belgique	736 448	73,7 %
Maroc	41 987	4,2 %
France	39 138	3,9 %
Italie	27 953	2,8 %
Espagne	20 428	2,0 %
Portugal	15 958	1,6 %
Turquie	11 595	1,2 %
Royaume Uni	9 230	0,9 %
Grèce	8 922	0,9 %
Allemagne	7 778	0,8 %
Congo	7 269	0,7 %
Autres	73 193	7,3 %
Total	999 899	100,0 %

Source: INS, Registre de population.

Figure 2 : Distribution de la population non belge en région bruxelloise au 1/01/2004.



Source : INS, Registre de population.

La majorité de la population non belge (55%) provient des 15 pays de l'Union européenne (4) (avant élargissement).

Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est la communauté marocaine (16% des non-Belges) suivie par les Français (15% des non-Belges), les Italiens (12% des non-Belges), les Espagnols (8% des non-Belges) et les Portugais (4%).

(3) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine.

(4) Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

4. REVENUS ET SOURCES DE REVENU

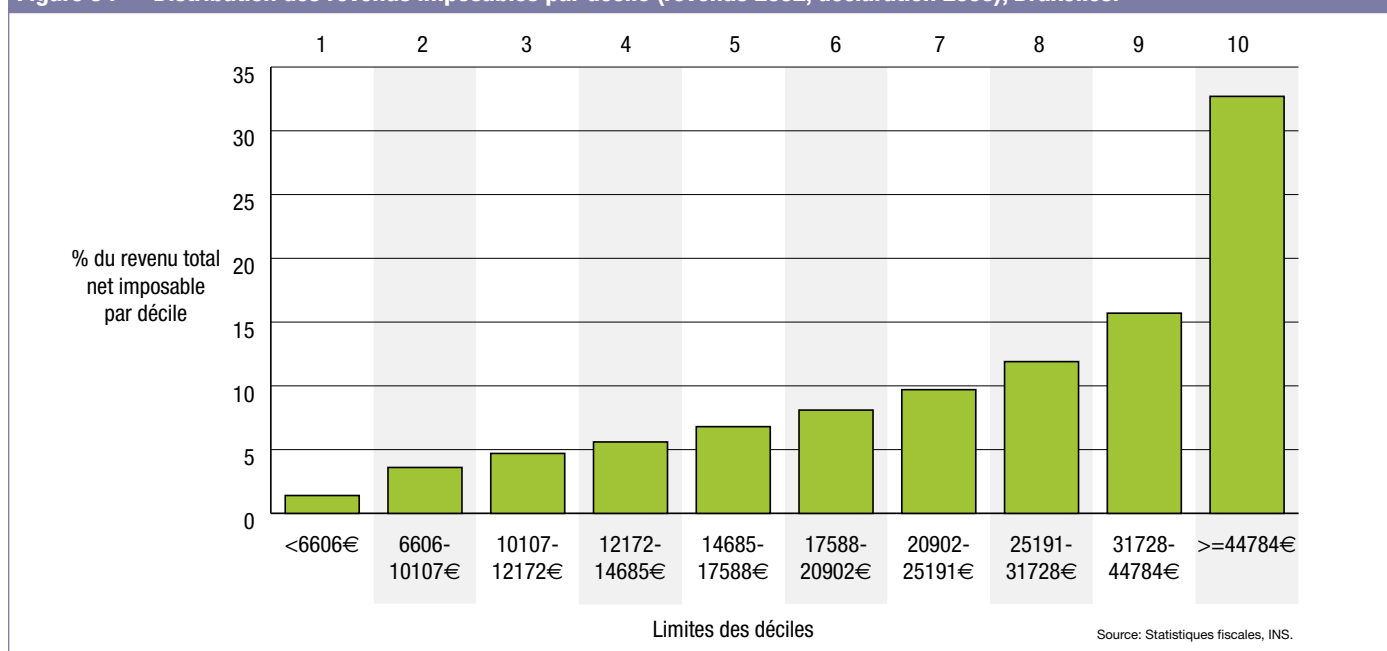
4.1 Revenu moyen et médian

Tableau 4 : Revenu moyen et médian en euros et par an, par déclaration d'impôts (revenus 1995-2002, déclaration 1996-2003).

	Revenu moyen par déclaration			Revenu médian par déclaration		
	1995	2002	Evolution	1995	2002	Evolution
Bruxelles-Capitale	21 512 €	23 776 €	+10,5 %	16 512 €	17 588 €	+6,5 %
Antwerpen	20 632 €	22 124 €	+7,3 %	16 423 €	17 359 €	+5,7 %
Gent	21 830 €	22 445 €	+2,8 %	17 479 €	17 247 €	-1,3 %
Liège	19 608 €	22 033 €	+12,4 %	15 821 €	17 434 €	+10,2 %
Charleroi	18 463 €	18 123 €	-1,8 %	15 134 €	14 149 €	-6,5 %
<i>Belgique</i>	<i>21 961 €</i>	<i>24 621 €</i>	<i>+12,1 %</i>	<i>17 479 €</i>	<i>18 914 €</i>	<i>+8,2 %</i>

Source : Statistiques fiscales, INS.

Figure 3 : Distribution des revenus imposables par décile (revenus 2002, déclaration 2003), Bruxelles.



10% des déclarations fiscales concernent un revenu de plus de 44 748 €. Ces ménages possèdent 32,7% des revenus déclarés. Les 10% de déclarations les plus faibles (décile1) portent sur

des revenus de moins de 6 606 € par déclaration et représentent 1,4% du total des revenus déclarés. Mais il ne faut pas perdre de vue que de nombreuses personnes qui vivent dans la pauvreté ne

sont pas reprises dans ces statistiques fiscales parce que leurs revenus sont trop faibles et ne sont pas imposables.

4.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (I)

Tableau 5 : Nombre de titulaires bénéficiant de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé au 1 janvier 2004.

	Nombre de titulaires par groupes d'âge			% de la population		
	19-63	>= 64	Total	19-63	>= 64	Total
VIPO	11 994	28 691	40 685	2,0 %	17,4 %	5,3 %
Aide du CPAS (prise en charge par l'Etat fédéral)	18 230	475	18 705	3,0 %	0,3 %	2,4 %
Garantie de revenu aux personnes âgées ou majoration de rente	262	9 354	9 616	0,0 %	5,7 %	1,2 %
Handicapés	8 876	4 608	13 484	1,5 %	2,8 %	1,7 %
Chômeurs âgés de longue durée	8 484	569	9 053	1,4 %	0,3 %	1,2 %
Nombre total de bénéficiaires (>= 19 ans)	47 846	43 697	91 543	7,8 %	26,5 %	11,8 %

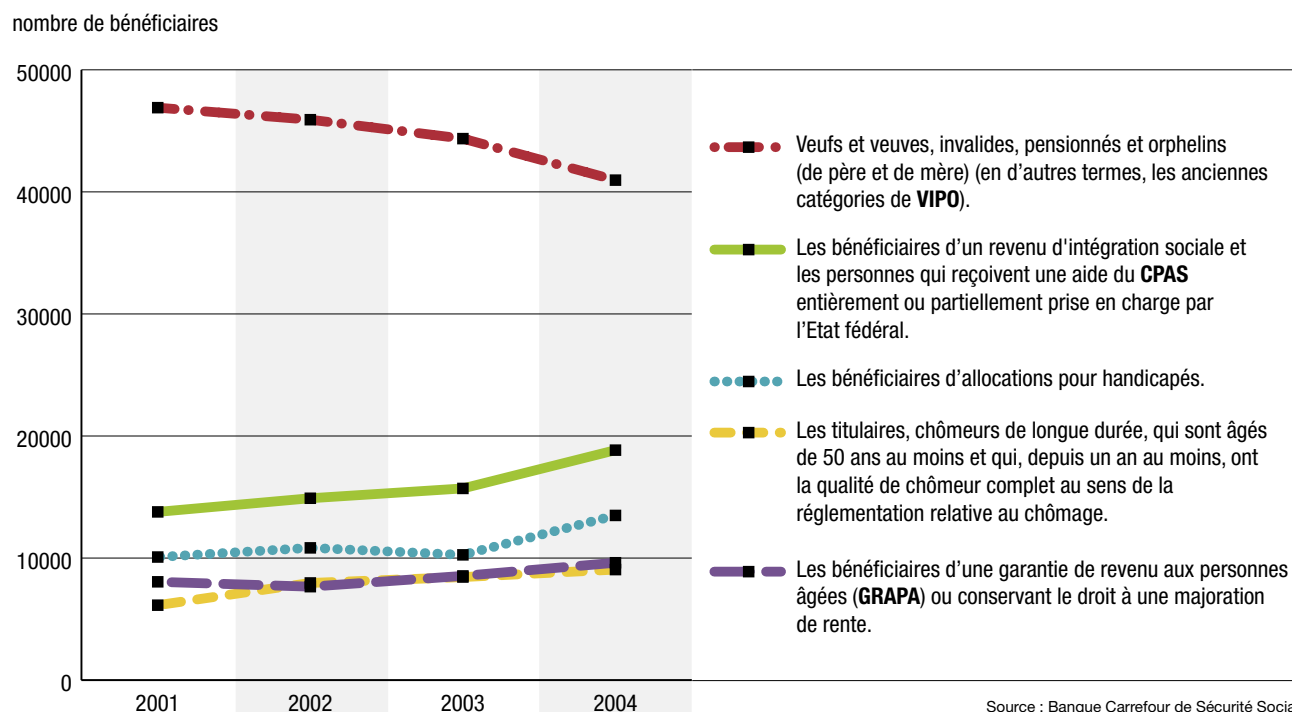
Source : Banque carrefour de la sécurité sociale.

Le nombre de titulaires bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé est un indicateur du nombre de personnes qui vivent dans des conditions financières difficiles.

Les moins de 18 ans ne sont en principe pas titulaires bénéficiaires de l'intervention majorée (et ne sont donc pas repris dans le tableau), mais il y a des exceptions, entre autres 136 jeunes qui reçoivent une aide du CPAS (prise en charge par l'Etat fédéral) ou 277 orphelins.

4.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (2)

Figure 4 : Evolution du nombre de contribuables bénéficiant de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé, Région de Bruxelles-Capitale.



À l'exception des VIPO, la part de toutes les catégories augmente entre 2001 et 2004.

4.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (3)

Tableau 6 : Nombre de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement au 1/1/2004 en Région de Bruxelles-Capitale, par groupes d'âge.

	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	89 537	100,0 %
CPAS: revenu d'intégration sociale ou équivalent	6 118	6,8 %
Allocation de chômage (CCI)	9 447	10,6 %
Allocation pour handicapés	477	0,5 %
<i>Nombre total de jeunes avec allocation</i>	<i>16 042</i>	<i>17,9 %</i>
Population active (18-64 ans)	628 573	100,0 %
CPAS: revenu d'intégration sociale ou équivalent	25 201	4,0 %
Allocation de chômage (CCI)	63 016	10,0 %
Allocation pour handicapés	10 845	1,7 %
<i>Nombre total de 18-64 ans avec allocation</i>	<i>99 062</i>	<i>15,8 %</i>
Personnes âgées (>= 65 ans)	156 415	100,0 %
Garantie de revenu aux personnes âgées (5)	11 857	7,6 %
Allocation d'invalidité >65	6 637	4,2 %
<i>Nombre total de personnes âgées avec allocation</i>	<i>18 494</i>	<i>11,8 %</i>

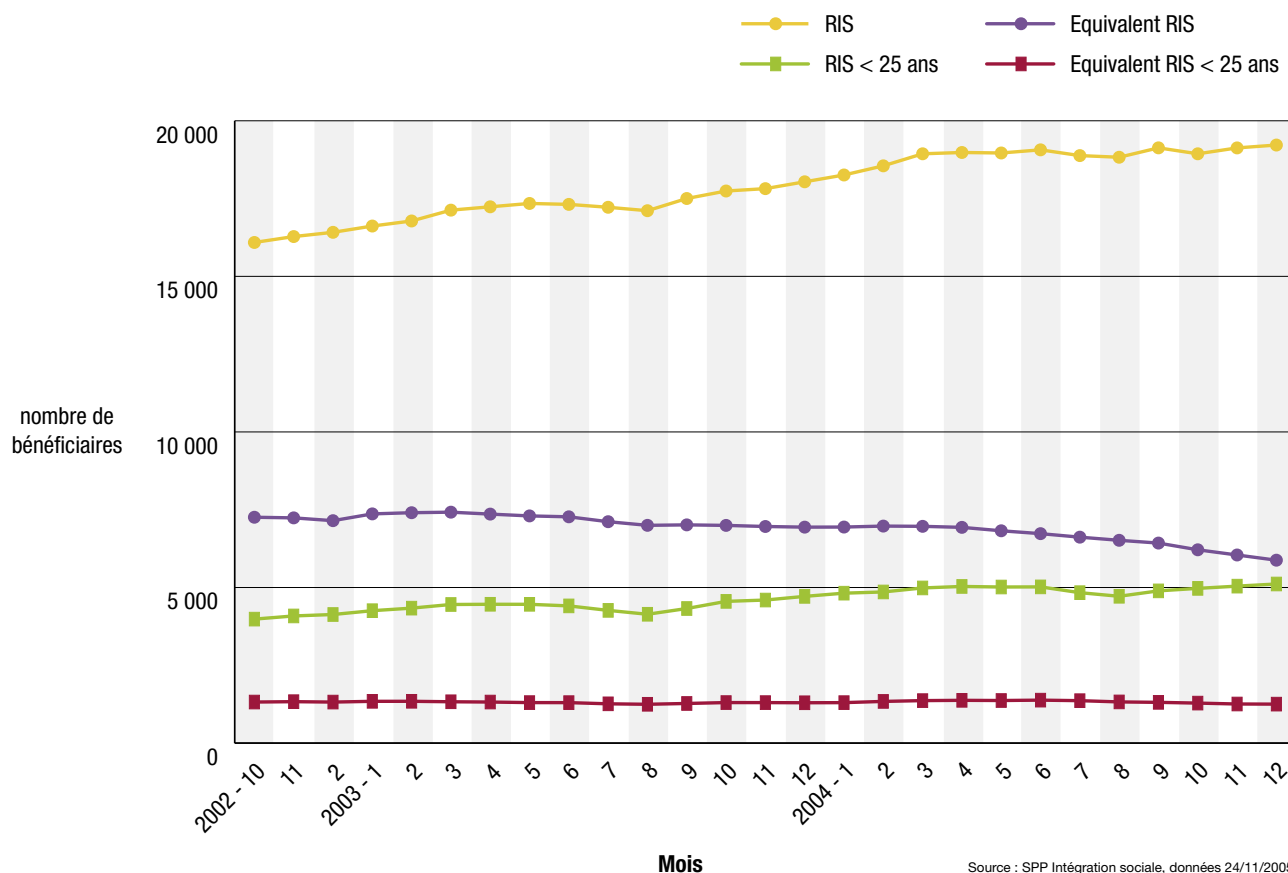
Source: SPP Intégration sociale, ORBEM, SPF Sécurité sociale, Office national des pensions.

Près d'1/6ème de la population active vit d'une allocation de remplacement en région bruxelloise.

(5) Les personnes âgées se trouvant sous le statut en extinction du «revenu garanti aux personnes âgées» sont également reprises dans ce nombre.

4.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (4)

Figure 5 : Evolution du nombre d'ayants droit au revenu d'intégration ou équivalent.



Depuis l'entrée en application de la loi sur l'intégration sociale, le nombre de personnes bénéficiant de revenu d'intégration sociale n'a cessé de croître. Entre décembre 2002 et décembre 2004 on note une augmentation de 24% des bénéficiaires du revenu d'intégration (augmentation de 11% entre décembre 2002 et décembre 2003 et de 8% entre décembre 2003 et décembre 2004).

4.3 Surendettement

Fin 2004, 39 983 Bruxellois, soit 5,1% de la population bruxelloise de plus de 18 ans, étaient enregistrés à la centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale pour contrats défaillants. Cette proportion est de 4,2% pour l'ensemble du pays (source : Banque Nationale de Belgique) (NAPincl). Fin 2003, ces proportions étaient de 5,3% pour Bruxelles et 4,3% pour l'ensemble du pays.

Il s'agit exclusivement de contrats de crédit à la consommation.

Ceci signifie que les autres types de dettes telles que dettes de loyer, dettes de soins de santé, pensions alimentaires non payées, dettes d'impôts, dettes d'énergie et d'eau, etc. n'y sont pas enregistrées.

5. EMPLOI

5.1 Population active (I)

En région bruxelloise, 50% des hommes et 39,7% des femmes sont considérés comme actifs, c'est-à-dire occupent un emploi ou sont à la recherche d'un emploi. Parmi ces actifs, la proportion de personnes qui ont un emploi est plus faible à Bruxelles que dans l'ensemble du pays ou que dans les grandes villes de Flandre, mais plus élevé que dans les grandes villes wallonnes.

Tableau 7 : Population selon le type d'activité (nombre et (% de la population totale)), Bruxelles et autres grandes villes 2001.

	Population active			
	Occupée	Recherche nouvel emploi	Recherche 1er emploi	Total population active
Bruxelles-Capitale	316 437 (36,5 %)	54 229 (6,3 %)	16 471 (1,9 %)	387 137 (44,6 %)
Antwerpen	157 011 (37,2 %)	16 203 (3,8 %)	3 516 (0,8 %)	176 730 (41,8 %)
Gent	89 378 (41,4 %)	8 337 (3,9 %)	1 614 (0,7 %)	99 329 (46,0 %)
Liège	54 923 (32,3 %)	12 554 (7,4 %)	5 141 (3,0 %)	72 618 (42,7 %)
Charleroi	58 001 (30,8 %)	14 911 (7,9 %)	5 166 (2,7 %)	78 078 (41,5 %)
Belgique	3 942 304 (40,0 %)	375 219 (3,8 %)	97 207 (1,0 %)	4 414 730 (44,8 %)

Source : INS, Enquête socio-économique 2001.

5.1 Population active (2)

55,4% de la population bruxelloise est non active, c'est-à-dire qu'elle n'exerce pas de profession et n'est pas non plus à la recherche d'un emploi. Parmi ces non actifs, on note une proportion plus importante de jeunes en région bruxelloise que dans le reste du pays et moindre de pensionnés ce qui est le reflet de la démographie régionale.

Tableau 8 : Population non active selon le type d'inactivité (nombre et % de la population totale), Bruxelles et autres grandes villes 2001.

	Population sans profession							
	< 18 ans	Etudiants >= 18 ans	Jamais exercé de profession et non-demandeur d'emploi	Pensionné	Pré- pensionné	Inactif pour raisons familiales ou de santé	Estime de plus pouvoir trouver d'emploi	Autres
Bruxelles- Capitale	193 187 22,3 %	36 726 4,2 %	32 183 3,7 %	150 713 17,4 %	12 772 1,5 %	39 906 4,6 %	11 064 1,3 %	3 401 0,4 %
Antwerpen	84 293 20,0 %	13 507 3,2 %	16 799 4,0 %	87 063 20,6 %	8 517 2,0 %	28 522 6,8 %	5 486 1,3 %	1 522 0,4 %
Gent	41 445 19,2 %	6 810 3,2 %	5 979 2,8 %	43 715 20,3 %	3 841 1,8 %	11 275 5,2 %	2 475 1,1 %	993 0,5 %
Liège	32 846 19,3 %	6 717 3,9 %	7 564 4,4 %	35 387 20,8 %	3 381 2,0 %	8 369 4,9 %	2 899 1,7 %	415 0,2 %
Charleroi	40 852 21,7 %	5 829 3,1 %	10 469 5,6 %	35 164 18,7 %	4 380 2,3 %	9 546 5,1 %	2 977 1,6 %	794 0,4 %
Belgique	2 101 548 21,3 %	353 458 3,6 %	337 198 3,4 %	1 789 883 18,2 %	197 292 2,0 %	523 114 5,3 %	104 357 1,1 %	30 951 0,3 %

Source : INS, Enquête socio-économique 2001.

5.1 Population active (3)

Parmi la population active, la proportion de personnes occupées et à la recherche d'emploi varie selon l'âge et le sexe.

Tableau 9 : Population active occupée et en recherche d'emploi en fonction de l'âge et du sexe par rapport au total de la population du groupe d'âge, Bruxelles 2001.

	Hommes			Femmes		
	Occupé	Recherche nouvel emploi	Recherche 1er emploi	Occupé	Recherche nouvel emploi	Recherche 1er emploi
18-24 ans	29,3 %	6,3 %	6,7 %	25,6 %	4,0 %	8,3 %
25-49 ans	67,3 %	10,8 %	2,0 %	57,7 %	5,3 %	3,0 %
50-59 ans	59,8 %	7,5 %	0,1 %	44,6 %	1,5 %	0,1 %
60-64 ans	26,0 %	3,0 %	0,0 %	10,9 %	0,3 %	0,0 %

Source : INS Enquête socio-économique 2001.

5.2 Chômage

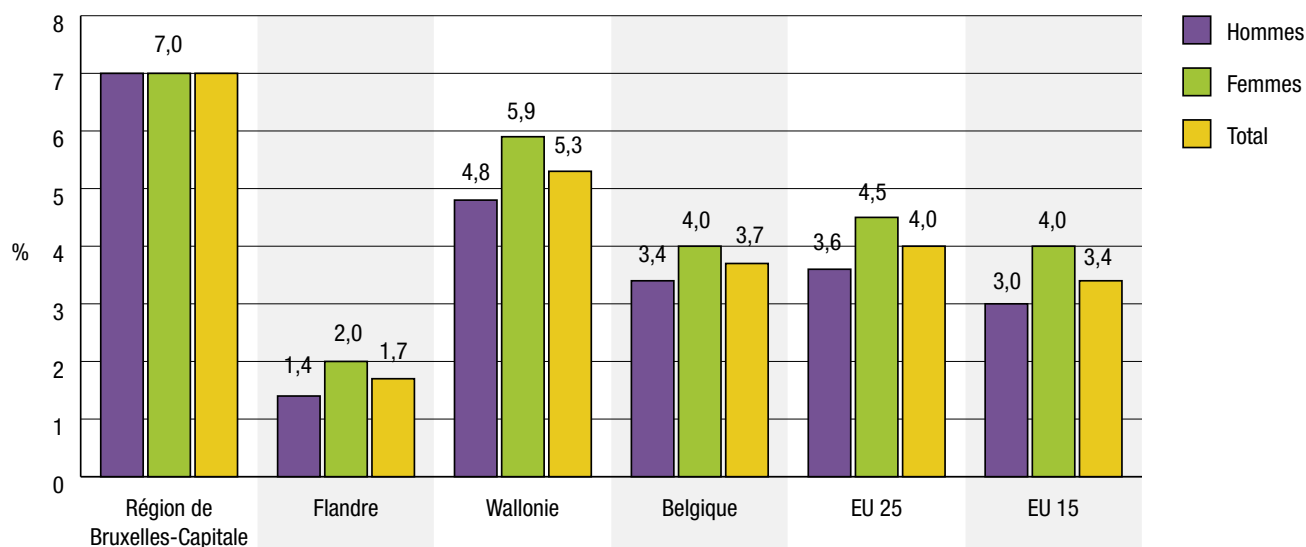
5.2.1 Chômage de longue durée (NAPincl)

L'indicateur PANincl a été calculé sur base de l'Enquête sur les forces de travail. Les données les plus récentes ont été reprises dans le Plan National d'inclusion sociale 2005-2006.

Le taux de chômage de longue durée est égal à la population de chômeurs de longue durée (≥ 12 mois, définition de l'OIT) sur le total de la population active de 15 ans à 64 ans. Le taux de

chômage de longue durée est plus élevé à Bruxelles que dans le reste du pays et pour l'ensemble de l'Europe, tant pour les hommes que pour les femmes.

Figure 6 : Taux de chômage de longue durée par sexe et par région, comparaison avec les taux européens, 2003.



Source : Enquête Forces de Travail – Eurostat / INS (PAN emploi 2003).

Les données présentées dans la figure 6 sont basées sur une enquête à laquelle n'a participé qu'un nombre limité de Bruxellois mais elles permettent de comparer avec d'autres régions.

Les chiffres de l'ORBEM sont du même ordre de grandeur que les statistiques

européennes. Au 1er janvier 2004, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 41 727 chômeurs de longue durée, ce qui représente 6,3% de la population de 15 à 64 ans. Les hommes et les femmes présentent le même taux de chômage de longue durée : 6,4% des hommes et 6,3% des femmes.

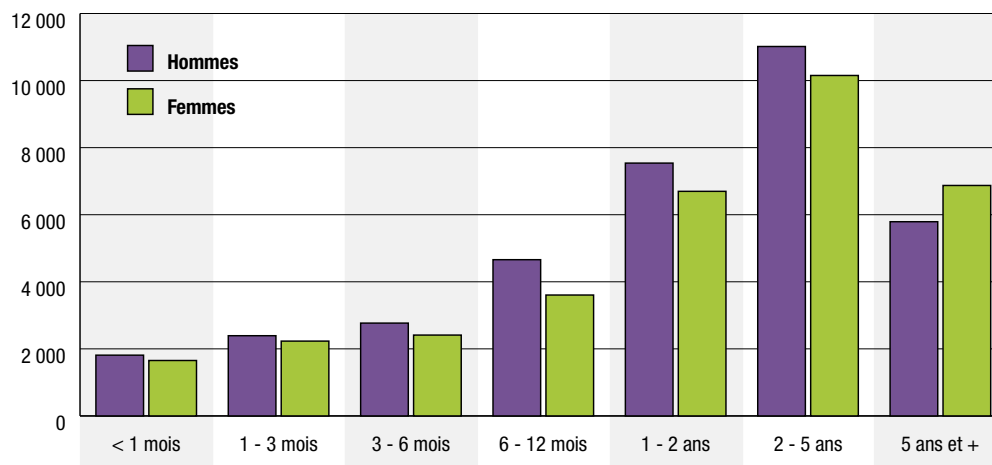
Le taux de chômage total (6) s'élève à 9,9% pour les hommes et 9,2% pour les femmes. Entre le 1er janvier 2004 et le 1er septembre 2005 le nombre total de demandeurs d'emploi indemnisés (DDI) a augmenté de 10%. Au 1er septembre 2005 on enregistrait au total 69 589 Bruxellois DDI.

(6) Demandeurs d'emploi indemnisés / population de 15 – 64 ans.

5.2 Chômage

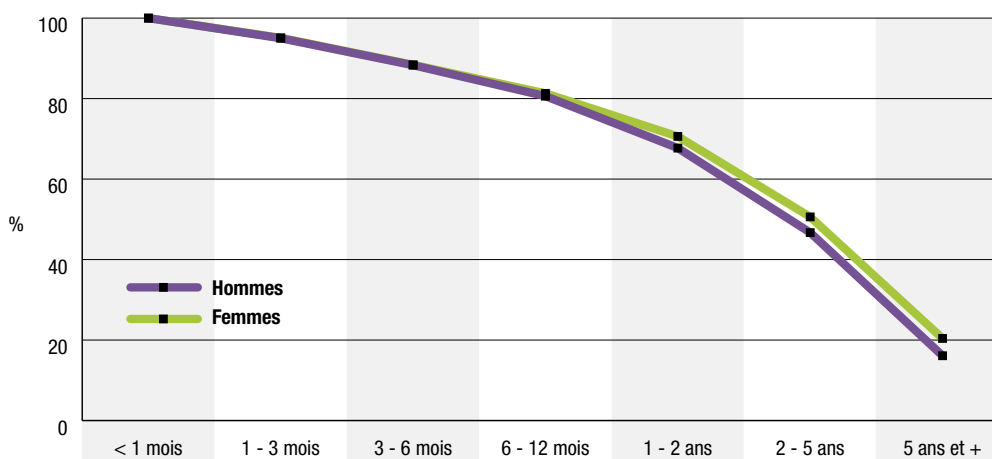
5.2.2 Distribution de la durée du chômage

Figure 7 : Distribution de la durée du chômage en Région de Bruxelles-Capitale, septembre 2005.



Source : Office Régional Bruxelloise de l'Emploi ORBEM, septembre 2005.

Figure 8 : Durée du chômage en Région de Bruxelles-Capitale, pourcentage cumulé, septembre 2005.



Source : Office Régional Bruxelloise de l'Emploi ORBEM, septembre 2005.

Pour beaucoup de personnes, l'allocation de chômage n'est pas une solution temporaire, mais une situation persistante. 48% des chômeurs sont sans emploi depuis au moins 2 ans et 69% des chômeurs sont sans emploi depuis au moins un an. 20% des femmes bruxelloises au chômage sont au chômage depuis plus de 5 ans pour 16,1% des hommes au chômage.

5.3 Accès à l'emploi (NAPincl) (I)

L'accès à l'emploi de certains groupes de la population se mesure par l'écart entre le taux d'emploi et le taux de chômage (en points de pourcentage) entre :

a) la population de nationalité étrangère n'appartenant pas à un pays de l'Europe des 15 (EU-15) et la population de nationalité d'un pays de l'Europe des 15 ;

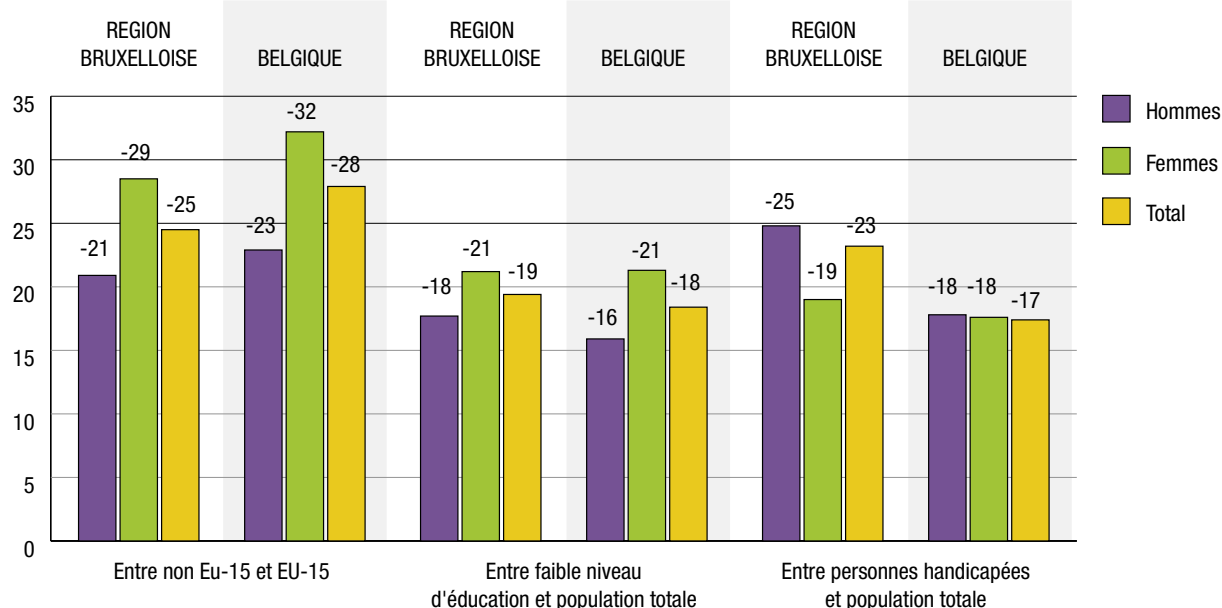
b) la population de faible niveau d'éducation (secondaire inférieur au maximum) et la population totale ;

c) la population de personnes handicapées et la population totale.

La figure 9 montre la différence du taux d'emploi entre différents groupes, par exemple entre des personnes de faible

niveau d'éducation et la population totale. Pour les hommes, le taux d'emploi des personnes à faible niveau d'éducation est 18% inférieur au taux d'emploi de l'ensemble de la population masculine.

Figure 9 : Ecart de taux d'emploi pour différents groupes, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique (points de pourcentage), 2003.



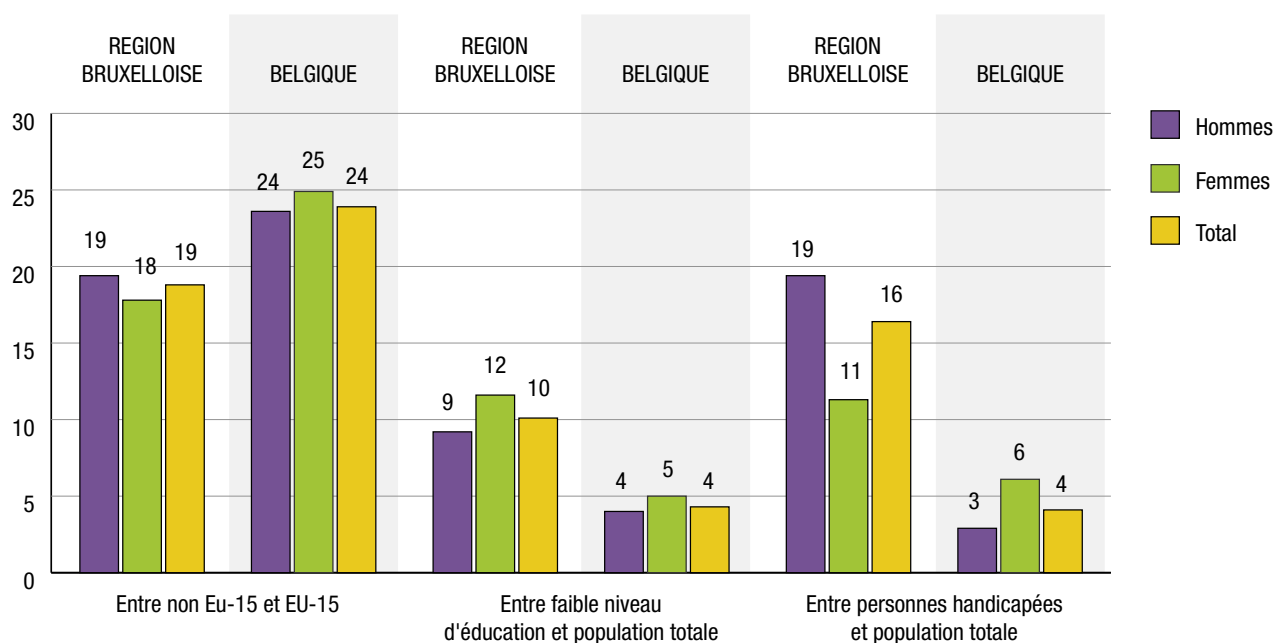
Source : Enquête Forces de Travail – INS (PAN emploi 2004).

Le marché de l'emploi est moins accessible pour les non-Européens que pour les Européens, les personnes à faible niveau d'éducation et les personnes handicapées que pour la population totale. Les discriminations liées à la nationalité sont moins importantes à Bruxelles que dans l'ensemble du pays, par contre elles sont plus élevées pour les personnes handicapées.

5.3 Accès à l'emploi (NAPincl) (2)

La figure 10 montre la différence du taux de chômage entre différents groupes, par exemple entre des personnes de faible niveau d'éducation et la population totale. Pour les hommes, le taux de chômage des personnes à faible niveau d'éducation est 9% supérieur au taux de chômage de l'ensemble de la population.

Figure 10 : Ecart de taux de chômage pour différents groupes, Région de Bruxelles-Capitale et Belgique (points de pourcentage), 2003.

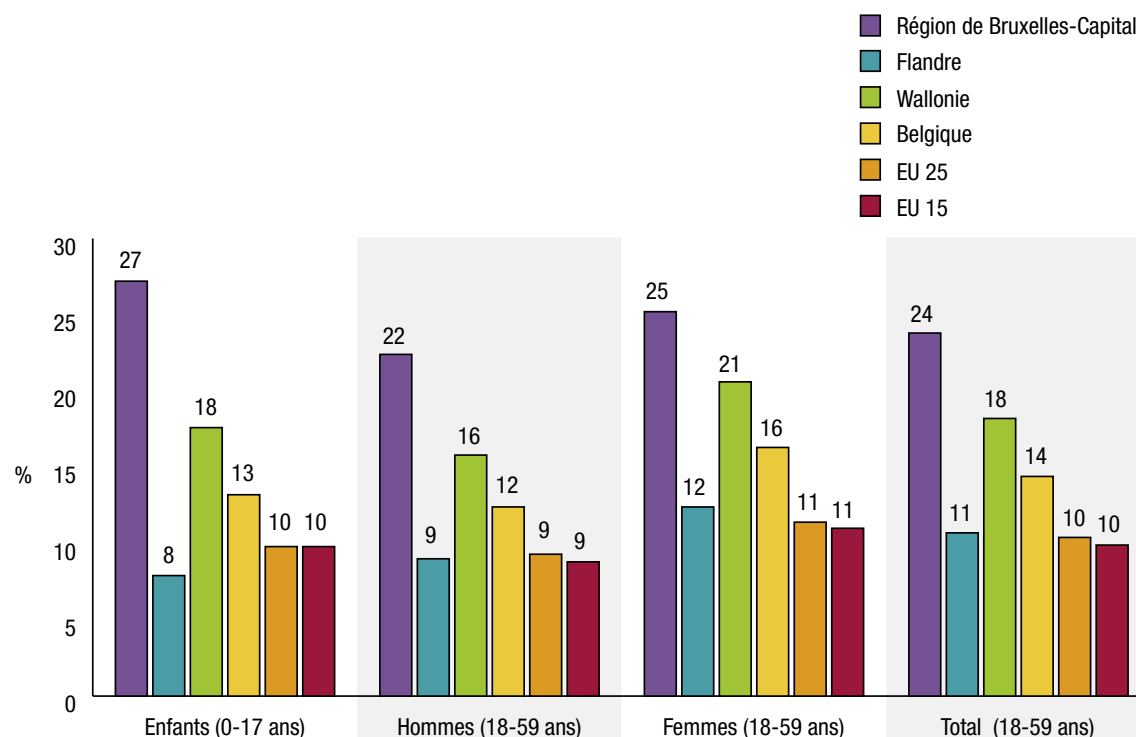


Source : Enquête Forces de Travail – INS (PAN emploi 2004).

Les non-Européens, les personnes à faible niveau d'instruction et les personnes handicapées sont plus touchés par le chômage que les Européens et la population totale. L'exclusion du marché de l'emploi pour les non-Européens est moins importante en Région de Bruxelles-Capitale que dans l'ensemble du pays. Par contre, tant pour les personnes à faible niveau d'instruction que pour les personnes handicapées, l'exclusion du marché du travail est plus prononcée à Bruxelles.

5.4 Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré (NAPincl)

Figure 11 : Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré par groupes d'âge, par sexe et par région, comparaison avec les taux européens, 2003.



Source : Belgique : Enquête Forces de Travail 2003; Europe : Eurostat 2004.

C'est en Région de Bruxelles-Capitale que la proportion des personnes vivant dans un ménage sans revenu du travail est la plus importante : 27,2% des enfants et 23,8% des adultes.

6. LE LOGEMENT (I)

En Région de Bruxelles-Capitale, la proportion de logements occupés par des propriétaires est plus faible que dans les autres grandes villes et la part des logements sociaux est plus faible que dans la plupart des autres grandes villes.

A Bruxelles, il y a en moyenne 2,4 habitants par logement occupé par des propriétaires. Le nombre d'habitants par logement dans les logements loués varie selon le type de propriétaire : 2,1 pour les logements dont le propriétaire est une société de logements sociaux ou une autre institution publique et 1,8 pour les logements dont le propriétaire est privé (particulier ou association).

Tableau 10 : Nombre et pourcentage de logements habités selon le statut, à Bruxelles et dans les autres grandes villes, 2001.

	logements occupés par propriétaires		logements occupés par locataires	
	Nombre	% du total des logements	Nombre	% du total des logements
Bruxelles	163 014	42,6 %	219 665	57,4 %
Antwerpen	104 591	54,3 %	87 934	45,7 %
Gent	51 878	54,1 %	44 032	45,9 %
Liège	41 412	50,7 %	40 190	49,3 %
Charleroi	48 736	59,6 %	33 091	40,4 %
<i>Belgique</i>	<i>2 715 228</i>	<i>69,4 %</i>	<i>1 195 809</i>	<i>30,6 %</i>

Source : Enquête socio-économique 2001.

Tableau 11 : Nombre et pourcentage d'habitants selon le statut du logement, à Bruxelles et dans les autres grandes villes, 2001.

	logements occupés par propriétaires		logements occupés par locataires	
	Nombre	% du total des habitants	Nombre	% du total des habitants
Bruxelles	397 029	49,2 %	410 445	50,8 %
Anvers	250 548	62,7 %	149 167	37,3 %
Gand	128 470	62,5 %	77 085	37,5 %
Liège	94 091	58,7 %	66 235	41,3 %
Charleroi	118 966	65,9 %	61 641	34,1 %
<i>Belgique</i>	<i>7 086 678</i>	<i>74,9 %</i>	<i>2 373 386</i>	<i>25,1 %</i>

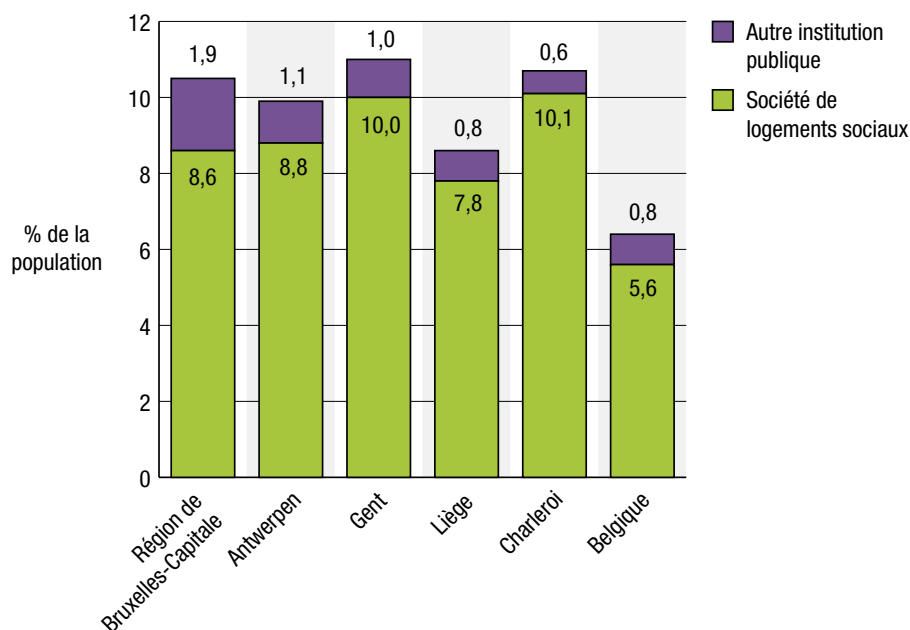
Source : Enquête socio-économique 2001.

6. LE LOGEMENT (2)

Au 31 décembre 2003, il existait 38 870 logements sociaux (source SLRB). La proportion de logements sociaux (mis en location par les sociétés de logement agréées par le SLRB) par rapport au total des ménages privés est de 7,9% (NAPIncl).

En novembre 2005, 23 140 ménages étaient sur une liste d'attente pour un logement social à Bruxelles, cela représente 59,5% de l'offre de logements sociaux (source : SLRB) (NAPIncl).

Figure 12 : Pourcentage de la population habitant un logement loué à une institution publique ou communautaire (NAPIncl).



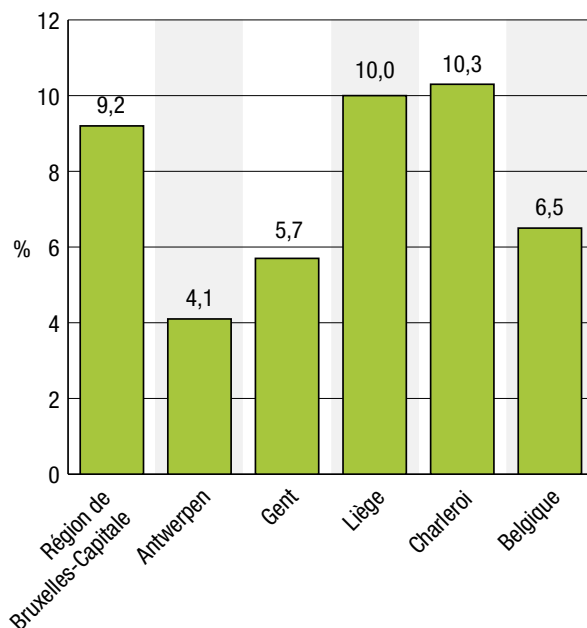
Source : Enquête socio-économique 2001.

10,5% de la population bruxelloise habite un logement loué à une institution publique ou communautaire : 8,6% dans un logement loué à une société de logements sociaux et 1,9% à une autre institution publique (CPAS, commune, ...)

En 2001, 22 385 Bruxellois vivaient dans un meublé, soit 3% de la population (5,5% des locataires).

6. LE LOGEMENT (3)

Figure 13 : Pourcentage des logements sans confort de base, 2001.



Source : INS, Enquête socio-économique 2001.

L'INS définit le confort de base comme le fait d'avoir au minimum un bain ou douche, de l'eau courante et un WC dans le logement. En région bruxelloise, 9,2% des logements ne disposent pas du confort minimal.

La principale source d'énergie pour le chauffage en région bruxelloise est le gaz (64,7% des logements). 29,3% des logements sont chauffés au mazout et 4% par l'électricité.

80% des logements bruxellois disposent du chauffage central.

Parmi les logements ne disposant pas du chauffage central (19,6% des logements), 78,9% sont chauffés au gaz, 10% à l'électricité, 4,5% au mazout et 3,9% au charbon. (source : enquête socio-économique 2001).

Le logement bruxellois est ancien. Parmi les logements dont la date de construction est connue, 42,1% datent d'avant 1946 (7). La proportion de logements qui nécessite des réparations importantes y est donc élevée.

Tableau 12 : % des ménages estimant que leur logement nécessite de grosses réparations sur certains points, 2001.

Lieu de résidence	Installation électrique	Murs intérieurs	Murs extérieurs	Fenêtres	Corniche et gouttières	Toit
Région de Bruxelles-Capitale	6,4 %	5,3 %	6,6 %	10,0 %	6,5 %	5,9 %
Antwerpen	5,5 %	4,0 %	5,4 %	8,5 %	4,5 %	5,5 %
Gent	5,5 %	4,5 %	5,5 %	8,4 %	4,9 %	5,7 %
Liège	6,6 %	4,6 %	5,4 %	11,5 %	7,0 %	6,7 %
Charleroi	6,0 %	4,8 %	5,8 %	8,7 %	7,1 %	7,3 %
Belgique	3,9 %	3,1 %	4,1 %	6,5 %	4,9 %	5,2 %

Source : INS, Enquête socio-économique 2001.

(7) Les bâtiments construits avant 1945 sont susceptibles de contenir des peintures au plomb et peuvent donc présenter des risques d'intoxication, particulièrement pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

7. LA SANTÉ

7.1 Santé materno-infantile (I)

La mortalité foeto-infantile (c'est-à-dire la mortalité en période fœtale et entre la naissance et 1 an) est considérée comme un indicateur important de la situation sociale et sanitaire d'un pays ou d'une région.

Tableau 13 : Distribution des naissances selon le nombre de revenu du travail dans le ménage et selon la nationalité de la mère pour la période 1998-2003 (87 931 naissances), Bruxelles.

	Nombre	% des naissances
Nombre de parents avec un revenu du travail dans le ménage		
0	22 337	26,6 %
1	30 473	36,3 %
2	31 105	37,1 %
Nationalité de la mère		
Belgique	47 572	54,2 %
Maghreb et Egypte (8)	11 752	13,4 %
Union Européenne (15 pays sauf Belgique)	11 507	13,1 %
Afrique Sub-Saharienne	4 863	5,5 %
Europe de l'Est et Russie	4 763	5,4 %
Turquie	3 119	3,6 %
Asie du Sud et de l'Est	1 495	1,7 %
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes	1 245	1,4 %
Asie du Nord et Moyen orient	879	1,0 %
Amérique du Nord	393	0,4 %
Autres pays européens	111	0,1 %
Australie	38	0,0 %

Source : Bulletins statistiques naissances-décès, Observatoire de la Santé et du Social.

Pour la période 1998-2003, 26,6% des nouveau-nés bruxellois provenaient d'un ménage n'ayant aucun revenu du travail. Cette proportion est stable au cours des dernières années : 26,6% en 1998, 26,7% en 1999, 27,1% en 2000, 25,9% en 2001, 26,6% en 2002, et 26,8% en 2003.

Au cours de cette période 13 198 mères seules ont accouché (2 275 en 2003), ce qui représente 15,2% des mères. Cette proportion reste stable au cours de la période.

(8) 93% des mères de ce groupe sont de nationalité marocaine.

7.1 Santé materno-infantile (2)

Le nombre de revenu provenant du travail dans le ménage varie fortement selon la nationalité de la mère (tableau 14) de même que la proportion de mères seules, très jeunes ou ayant déjà 3 enfants ou plus (accouchement du 4e enfant ou plus).

Tableau 14 : Caractéristiques socio-démographiques en fonction de la nationalité de la mère, Bruxelles 1998-2003.

		Belgique	Autre pays européen	Europe de l'Est	Turquie	Maghreb	Afrique Subsaharienne
Nombre de revenus du travail dans le ménage	0	18,9 %	10,7 %	64,6 %	42,3 %	34,5 %	66,9 %
	1	31,6 %	36,2 %	26,0 %	47,7 %	57,8 %	26,2 %
	2	49,6 %	53,1 %	9,4 %	9,9 %	7,7 %	7,0 %
Mère < 20 ans		2,5 %	1,4 %	6,5 %	9,8 %	4,5 %	5,0 %
4e enfant ou plus		9,0 %	5,6 %	6,8 %	14,9 %	22,3 %	14,1 %

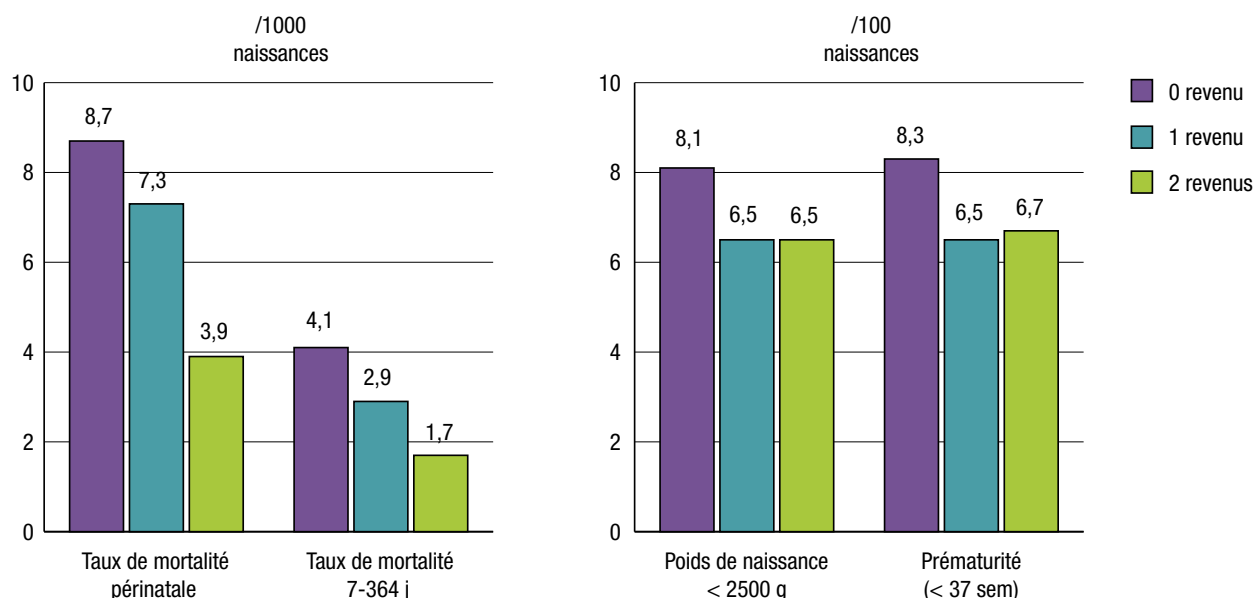
Source : Bulletins statistiques naissances-décès, Observatoire de la Santé et du Social.

7.1 Santé materno-infantile (3)

Les inégalités sociales face à la santé périnatale et infantile sont très marquées à Bruxelles (figure 14). Les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail ont 2,2 fois plus de risque de décéder en période périnatale et 2,4 fois plus de risques de décéder entre l'âge de 7 jours et 1 an que les enfants nés dans un ménage à deux revenus du travail (9).

Les inégalités portant sur le petit poids de naissance et la prématurité sont moins marquées, en partie parce que les mamans marocaines et turques ont moins souvent un bébé de petit poids ou prématuré, tout en présentant des taux de mortalité périnatale plus élevés.

Figure 14 : Taux de mortalité foeto-infantile, petit poids de naissance et prématurité en fonction du nombre de parents ayant un revenu du travail dans le ménage, Bruxelles 1998-2003.



Source : Bulletins statistiques naissances-décès, Observatoire de la Santé et du Social.

(9) L'indicateur proposé par le PANincl porte sur les taux de mortalité selon la catégorie socio-professionnelle du père. La prise en compte de la situation des deux parents permet cependant une vision plus pertinente de la réalité. Elle évite entre autre d'exclure les enfants vivant seuls avec leur mère (plus de 15 % des naissances à Bruxelles).

7.2 Santé à l'âge adulte

7.2.1 Facteurs de risque (I)

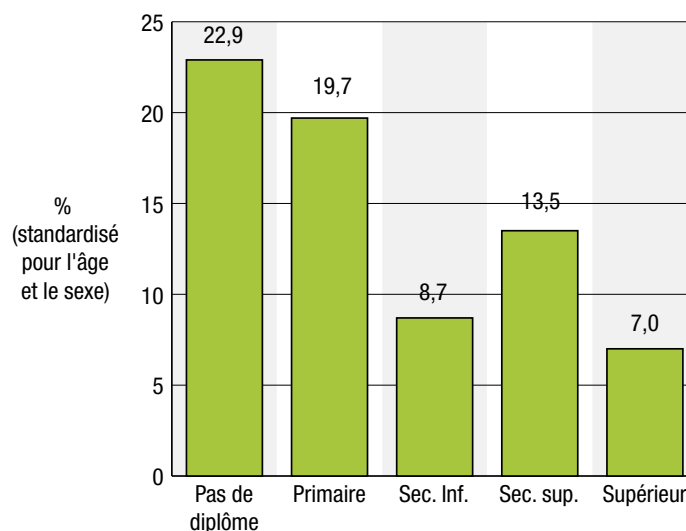
La pauvreté a un impact considérable sur l'état de santé à tous les âges de la vie. Les inégalités sociales face à la santé pour la population bruxelloise sont illustrées par quelques données dans le Tableau de bord de la Santé 2004.

Nous reprenons ci-dessous les indicateurs santé repris dans le PANincl.

L'indicateur du niveau social est le plus souvent le niveau d'instruction. Les mêmes types d'inégalités se retrouvent quand on prend pour indicateur social le revenu équivalent du ménage.

Pour les problèmes de santé fortement liés à l'âge ou au sexe, les données présentées dans les graphiques sont standardisées pour l'âge et le sexe ce qui permet des comparaisons «à âge et sexe égaux».

Figure 15 : Prévalence de l'obésité selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2001.



Source : ISP, Enquête de santé 2001.

La prévalence de l'obésité parmi la population bruxelloise de 18 ans et plus (BMI > 30) est de 12,2% (PANincl). Cette proportion est plus de 3 fois plus importante pour les personnes sans diplôme que pour celle ayant un diplôme de l'enseignement supérieur.

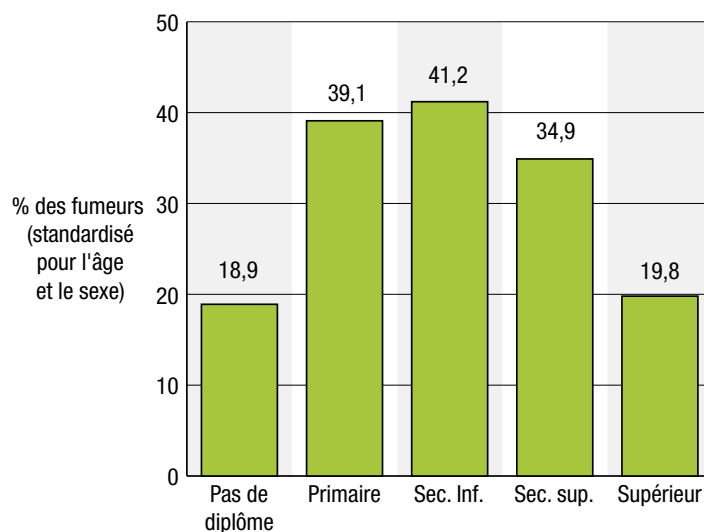
7.2 Santé à l'âge adulte

7.2.1 Facteurs de risque (2)

10,3% de la population bruxelloise de plus de 15 ans fume 20 cigarettes ou plus par jour (PANincl).

Les inégalités sociales face au tabagisme sont marquées.

Figure 16 : Proportion de fumeurs (%) qui consomment 20 cigarettes ou plus par jour selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2001.



Source : ISP, Enquête de santé 2001.

7.2 Santé à l'âge adulte

7.2.2 Etat de santé (I)

L'espérance de vie des Bruxellois (NAPincl) est :

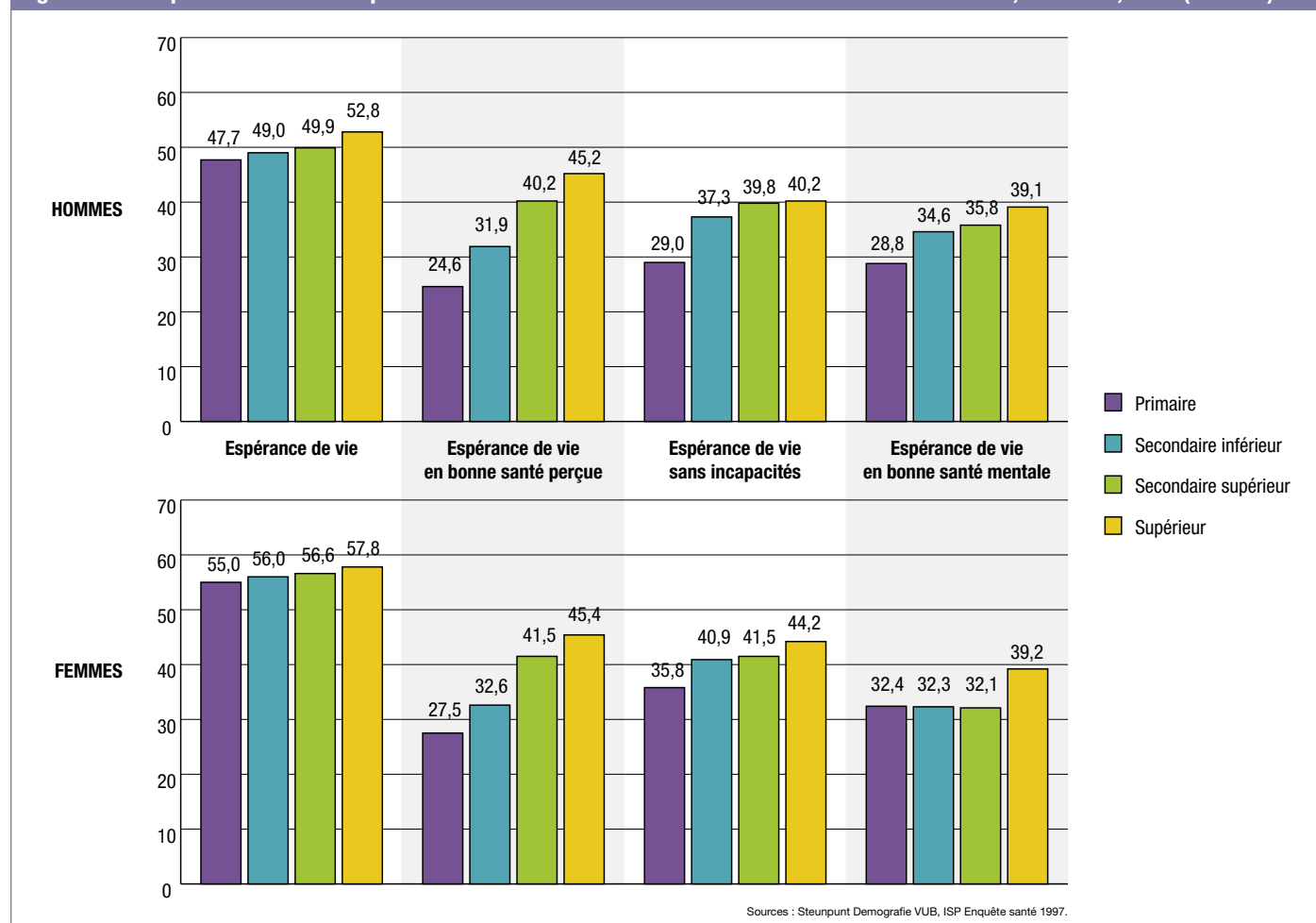
	hommes	femmes
à la naissance	75,75 ans	81,12 ans
à l'âge d'un an	75,06 ans	80,54 ans
à l'âge de 60 ans	19,94 ans	24,23 ans

(Source : INS).

L'écart d'espérance de vie à 25 ans entre les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur et celles ayant un diplôme primaire est de 5,1 ans pour les hommes et 2,8 ans pour les femmes.

Les écarts d'espérance de vie en bonne santé et sans incapacité sont beaucoup plus importants : ils atteignent respectivement 20,6 ans et 11,2 ans pour les hommes et 17,9 ans et 8,4 ans pour les femmes.

Figure 17 : Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à 25 ans selon le niveau d'études, Bruxelles, 1997 (NAPincl).

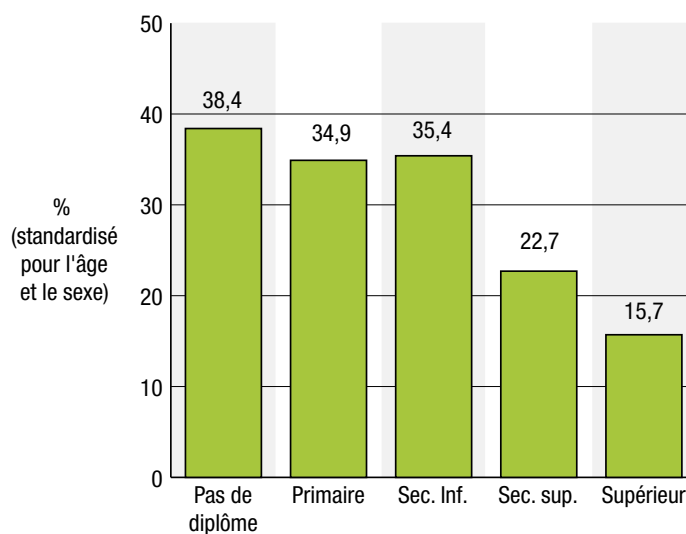


7.2 Santé à l'âge adulte

7.2.2 Etat de santé (2)

La proportion de la population de 15 ans et plus qui s'estime en mauvaise santé (de très mauvais à moyen) diffère selon le statut social (10).

Figure 18 : Pourcentage de la population estimant son état de santé mauvais selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2001.



Source : ISP, Enquête de santé 2001.

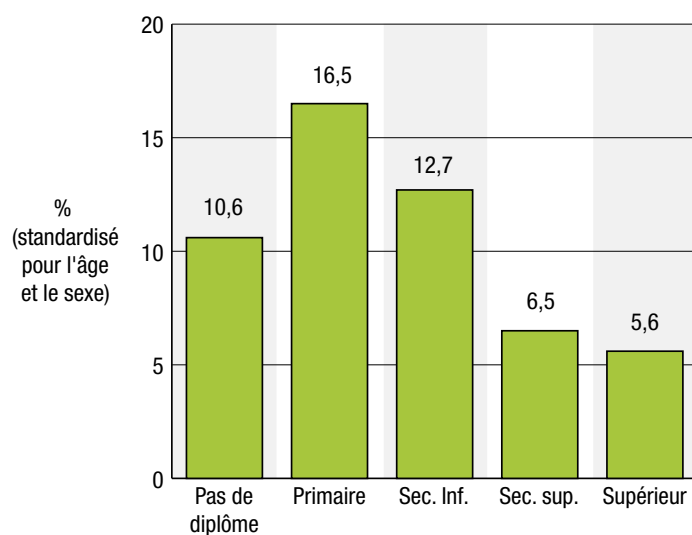
(10) La figure 17 montre un indicateur proche de l'indicateur PANincl qui reprend le pourcentage de la population qui s'estime en mauvaise ou très mauvaise santé selon les quintiles de la distribution des revenus équivalents.

7.2 Santé à l'âge adulte

7.2.2 Etat de santé (3)

A Bruxelles, 10% de la population de 15 ans et plus (13% des femmes et 6% des hommes) présente des troubles dépressifs (PANincl).

Figure 19 : Prévalence des troubles dépressifs selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2001.



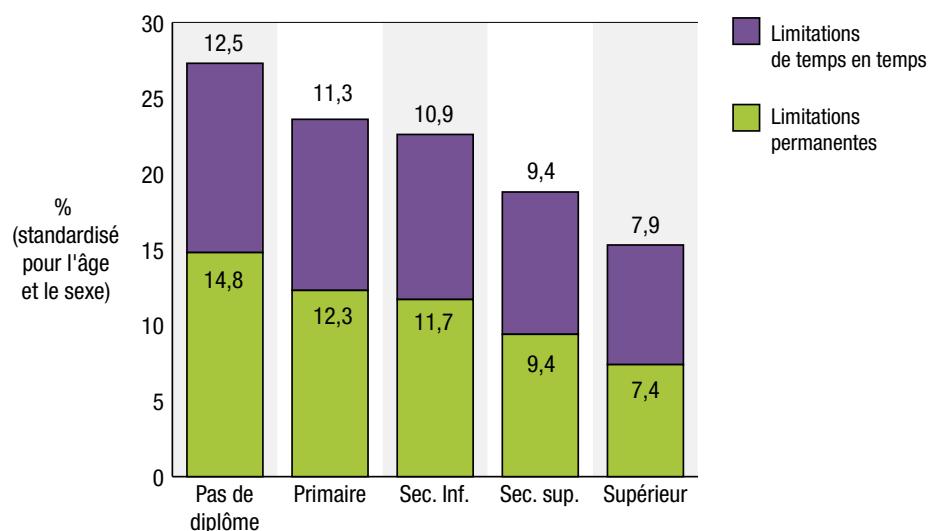
Source : ISP, Enquête de santé 2001.

7.2 Santé à l'âge adulte

7.2.2 Etat de santé (4)

En Région de Bruxelles-Capitale, 18,6% de la population se trouve limité dans les activités quotidiennes en raison d'une maladie, affection ou handicap (PANincl).

Figure 20 : Proportion de personnes avec des limitations dans les activités quotidiennes consécutives à une ou plusieurs maladies ou un ou plusieurs handicaps de longue durée, selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2001.



Source : ISP, Enquête de santé 2001.

En 2003, l'incidence de la tuberculose en région bruxelloise était de 36,1 nouveaux cas /100 000 habitants (PANincl). Cette incidence est plus élevée que dans les autres régions et que dans les autres grandes villes de Belgique (Source : FARES/VRGT).

7.2 Santé à l'âge adulte

7.2.3 Accès aux soins de santé (I)

L'accès aux soins de santé se détériore pour une partie importante de la population : en 2001, 20,4% des ménages bruxellois disent avoir dû postposer ou renoncer à des soins de santé pour raisons financières (19,0% en 1997) (PANincl). Cette proportion augmente fortement lorsque le revenu équivalent du ménage diminue (tableau 15). Le budget santé représente 15% du budget des ménages aux revenus les plus faibles pour 4% pour les ménages avec un revenu équivalent supérieur à 1500 €.

Tableau 15 : Pourcentage de ménages qui déclarent avoir dû postposer des soins de santé pour raisons financière, par région et pour la Belgique 2001.

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Sexe				
Homme	17,9	4,7	8,9	7,2
Femme	26,1	8,7	16,8	12,9
Groupes d'âge				
15-24 ans	26,7	10,2	8,3	14,1
25-34 ans	14,0	3,0	9,9	5,8
35-44 ans	23,0	5,2	11,7	8,9
45-54 ans	31,0	7,7	12,1	11,5
55-64 ans	23,3	11,3	9,1	11,9
65-74 ans	14,2	4,1	11,7	7,3
75 ans et +	10,6	2,3	7,6	4,4
Type de ménage				
Célibataires	19,4	6,9	12,1	9,6
Fam. Monoparentales	37,9	16,2	29,3	22,9
Couples sans enfants	15,4	4,9	8,4	6,9
Couples avec enfants	18,1	3,6	8,7	6,7
Revenu équivalent (11)				
< 500 €	41,7	7,1	31,5	19,2
500 - 750 €	37,1	11,8	23,4	18,0
750 - 1000 €	22,1	6,2	15,1	10,1
1000 - 1500 €	17,3	4,4	7,2	6,6
> 1500 €	4,7	2,5	2,2	2,7
Total				
1997	19,0	4,2	10,6	8,5
2001	20,4	5,7	12,1	8,6

Source : ISP, Enquête santé 2001

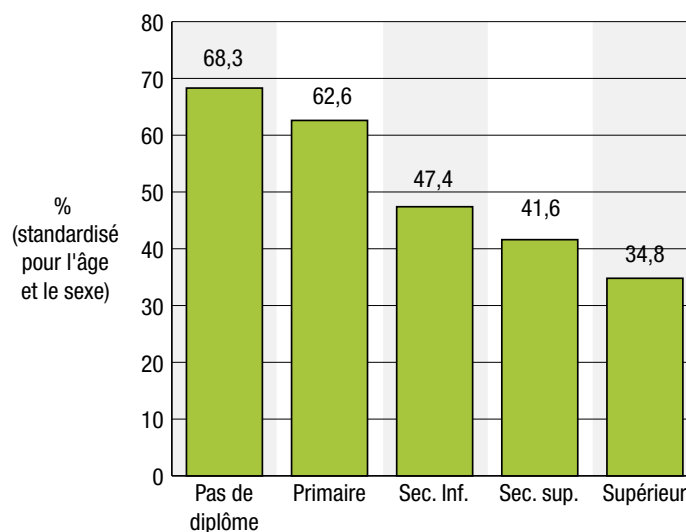
(11) Dans l'enquête de santé, le revenu équivalent représente le revenu du ménage divisé par la somme des pondérations de chaque individu dans le ménage (la personne de référence reçoit la pondération 1, chaque adulte (18 ans ou plus) supplémentaire au sein du ménage reçoit la pondération 0,5 et chaque enfant à charge reçoit la pondération 0,3).

7.2 Santé à l'âge adulte

7.2.3 Accès aux soins de santé (2)

Des inégalités d'accès aux soins sont également manifestes pour les soins préventifs. En 2001, 43,6% des femmes bruxelloises n'avaient pas bénéficié d'un frottis pour le dépistage du cancer du col au cours des 3 dernières années (PANincl). Cette proportion est deux fois plus importante pour les femmes sans diplôme que pour celles ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que les risques de cancer du col sont plus élevés pour les femmes de milieu social défavorisé.

Figure 21 : Pourcentage de femmes n'ayant pas bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col au cours des 3 dernières années selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2001.

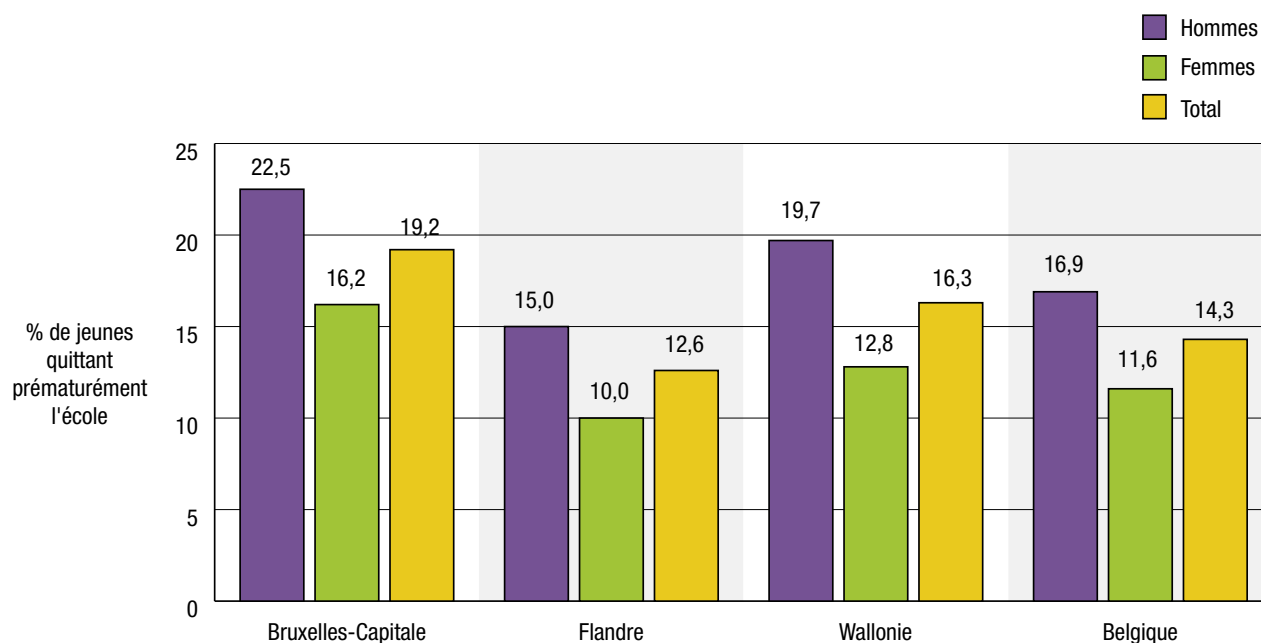


Source : ISP, Enquête de santé 2001.

8. NIVEAU D'INSTRUCTION (I)

La proportion de jeunes non qualifiés ne suivant plus d'enseignement ou de formation est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays.

Figure 22 : Pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école, ne suivant pas d'enseignement ou de formation et ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 2003 (PANincl).



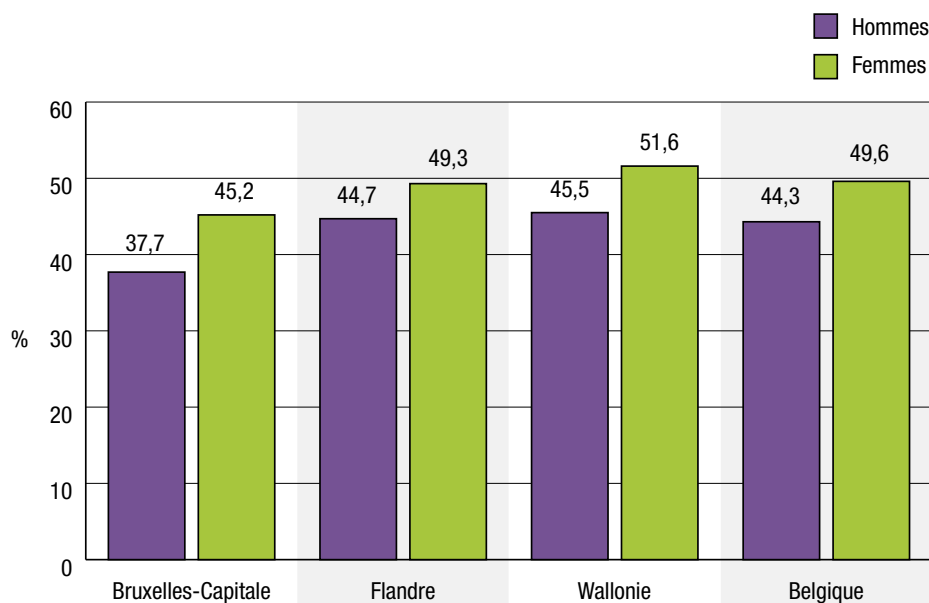
Source : Enquête Forces de Travail – Eurostat.

44,7% des jeunes Bruxellois (18-24 ans) au chômage ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

8. NIVEAU D'INSTRUCTION (2)

Dans la population adulte bruxelloise, la proportion de personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est plus faible que dans les autres régions (figure 23). Ce n'est pas le cas pour les plus jeunes : en dessous de 34 ans, la proportion de personnes avec un faible niveau d'instruction est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays (figure 24).

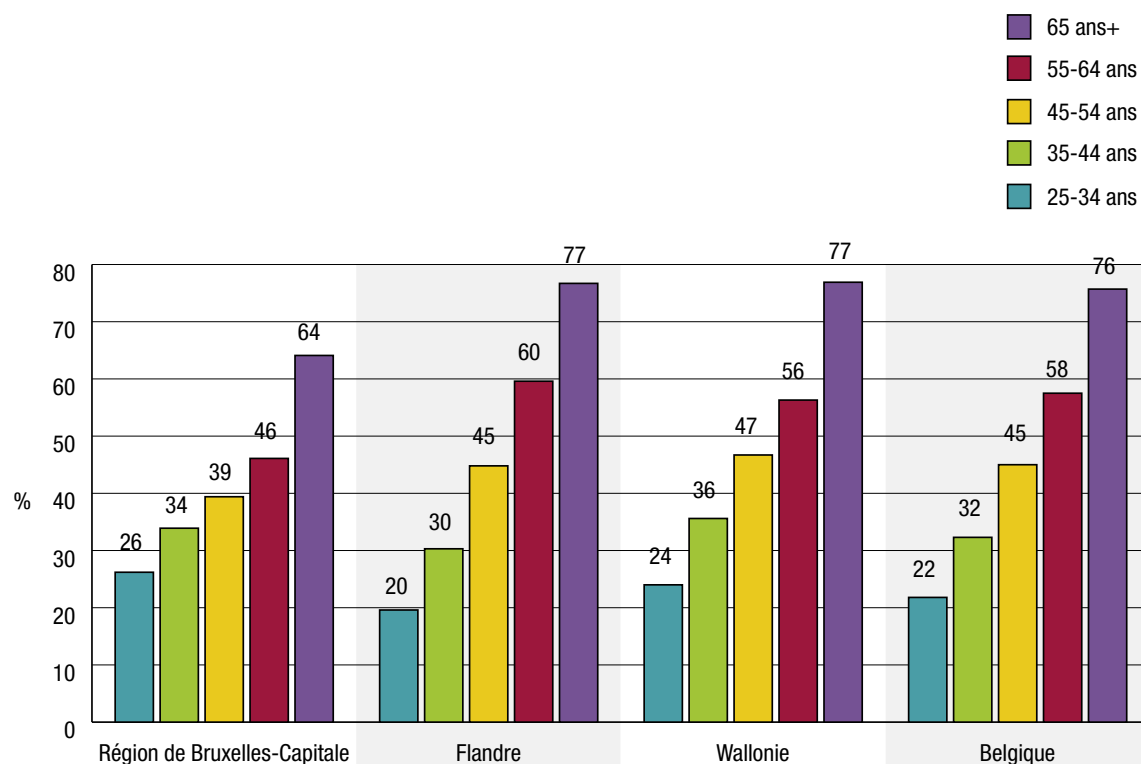
Figure 23 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans, 2003 (PANIncl).



Sources: Enquête Forces de travail - Eurostat / NIS / Steunpunt WAV.

8. NIVEAU D'INSTRUCTION (3)

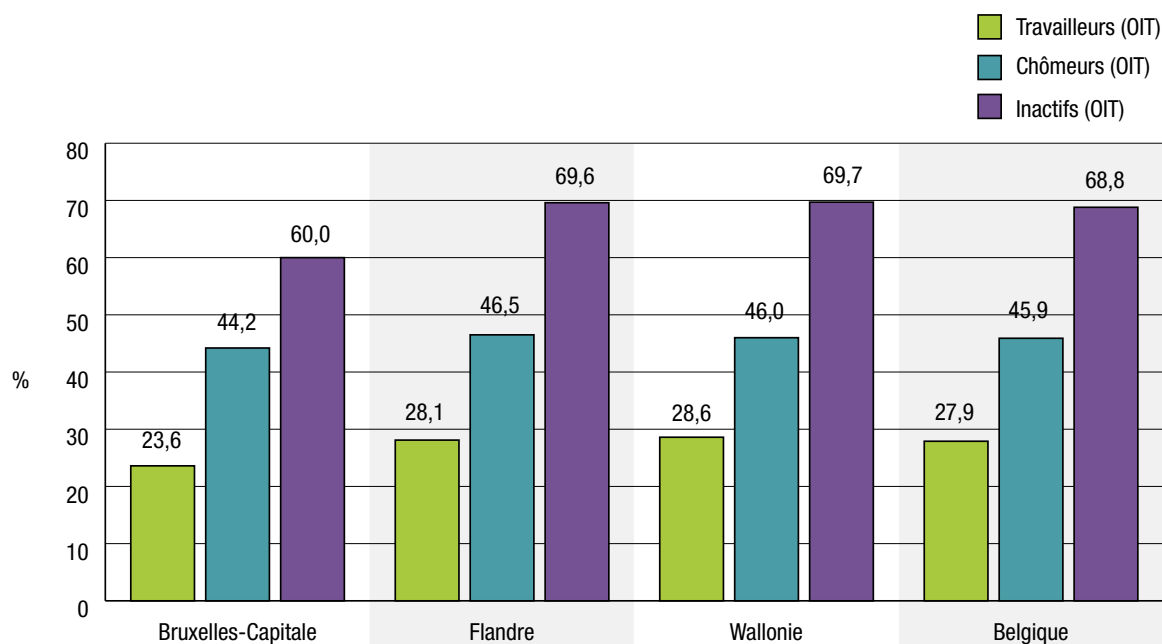
Figure 24 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans selon l'âge, 2003 (PANIncl).



Sources: Enquête Forces de travail - Eurostat / NIS / Steunpunt WAV.

8. NIVEAU D'INSTRUCTION (4)

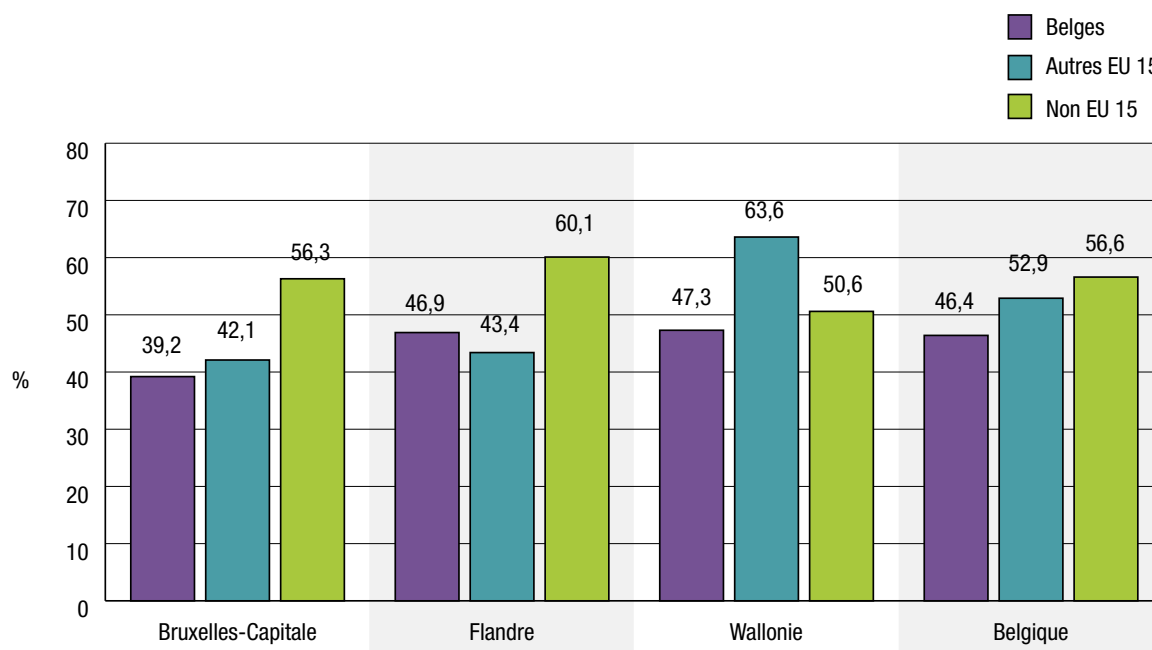
Figure 25 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans selon le statut d'activité, 2003 (PANIncl).



Sources: Enquête Forces de travail - Eurostat / NIS / Steunpunt WAV.

8. NIVEAU D'INSTRUCTION (5)

Figure 26 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte de plus de 25 ans selon la nationalité, 2003 (PANIncl).



Sources : Enquête Forces de travail - Eurostat / NIS / Steunpunt WAV.

La proportion de personnes adultes à faible niveau d'instruction est plus élevée parmi les inactifs et les chômeurs. Elle est également plus élevée parmi les personnes de nationalité non européenne.

9. INTÉGRATION SOCIALE ET PARTICIPATION (I)

L'intégration et la participation sociale peuvent être évaluées entre autres au travers de la qualité et la fréquence des contacts sociaux et le support social dont disposent les personnes.

En Région de Bruxelles-Capitale, 9% des habitants ont des contacts peu fréquents (moins d'une fois par semaine) avec des parents, des enfants, des amis ou des connaissances (12).

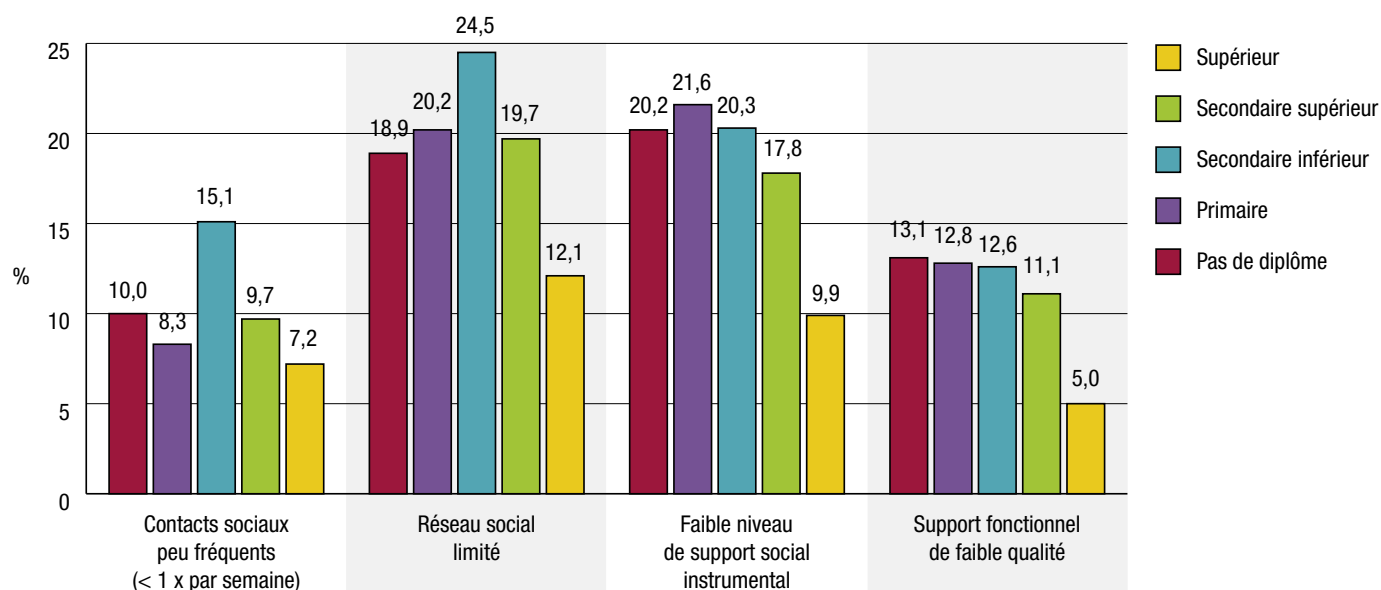
Le réseau relationnel des habitants de la région comprend en moyenne 9 personnes (13). 17% des habitants disposent d'un réseau restreint de 0 à 3 personnes (PANincl).

16% de la population bruxelloise ne disposent que d'un faible support social instrumental, c'est-à-dire qu'ils ne pas peuvent pas compter sur des voisins, de la famille ou des proches pour leur venir en aide en cas de besoin (PANincl).

Enfin, à Bruxelles, 9% des habitants ne jouissent pas d'un support fonctionnel de bonne qualité, c'est-à-dire d'un entourage qui puisse assumer un ensemble de rôles : aide concrète, conseils, émotionnel, récréatif et/ou affectif (PANincl).

Le graphique ci-dessous montre les différences selon le niveau d'instruction pour ces divers indicateurs (pour la population de 15 ans et plus).

Figure 27 : Contacts sociaux et support social selon le niveau d'instruction, Bruxelles 2001.



Source : ISP, Enquête de santé 2001.

(12) L'indicateur PANincl correspondant à cette dimension est plus sévère puisqu'il reprend le pourcentage de personnes qui ont des contacts moins d'une fois par mois.

(13) Cet indicateur est basé sur la question : "Environ combien avez-vous d'amis et de relations proches (des personnes avec lesquelles vous vous sentez à l'aise et avec lesquelles vous pouvez parler de ce qui vous préoccupe) ? »

9. INTÉGRATION SOCIALE ET PARTICIPATION (2)

Selon l'enquête socio-économique de 2001, 24% des Bruxellois n'ont pas de raccordement à un téléphone fixe et 22% n'ont pas de GSM. Pour l'ensemble du pays ces proportions sont respectivement de 14% et 24%.

En ce qui concerne l'accès aux nouvelles technologies, 32% des habitants (27% des ménages) de la région bruxelloise disposent d'au moins une connexion à Internet. Cette proportion est de 35% des habitants (28% des ménages) pour l'ensemble du pays (Enquête socio-économique 2001) (PANincl).

Le fait de ne pas posséder de voiture pourrait être considéré comme un choix de style de vie, particulièrement dans une grande ville. Cet indicateur reste malgré tout une mesure de la pauvreté matérielle. En Région bruxelloise, 40% des ménages ne possèdent pas de voiture pour 23% dans l'ensemble du pays.

CONCLUSIONS ET RÉSUMÉ

La population bruxelloise continue à croître. L'évolution démographique de la région est caractérisée par une augmentation des jeunes et une diminution des personnes de plus de 65 ans, mais également par une proportion croissante de personnes très âgées (plus de 80 ans).

La moitié des ménages sont des ménages d'une seule personne et 1 ménage sur dix est une famille monoparentale.

La multiculturalité de la région bruxelloise est très marquée et particulièrement dans la population jeune : 73,7% de la population inscrite au registre national a la nationalité belge mais seulement 54,2% des nouveau-nés bruxellois ont une maman de nationalité belge.

Le revenu moyen et médian par déclaration est plus élevé que dans les autres grandes villes, mais un peu plus faible que dans l'ensemble du pays. On observe cependant de très fortes inégalités de revenus au sein de la région bruxelloise.

De plus en plus de Bruxellois ne bénéficient pas d'un travail stable et donc d'un revenu digne qui permet de se projeter dans l'avenir. 17% des jeunes et 16% de la population active (18-64 ans) vivent d'un revenu de remplacement. 26,5% des personnes de 65 ans ou plus ont des revenus assez faibles que pour bénéficier de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé. 27% des enfants (moins de 18 ans) vivent dans un ménage sans revenu du travail, soit deux fois plus que pour l'ensemble du pays.

Depuis l'entrée en application du droit à l'intégration sociale en octobre 2002, le nombre d'ayants droit ne cesse de croître. Entre décembre 2002 et décembre 2004, ce nombre a augmenté de 24%.

La Région de Bruxelles-Capitale connaît un taux de chômage élevé : 6,3% de la population active (15-64 ans) est depuis un an au moins au chômage. Un chômeur sur 5 est au chômage depuis au moins 5 ans. Les personnes étrangères non européennes, les personnes à faible niveau d'instruction et les personnes handicapées ont un accès moindre au marché de l'emploi que le reste de la population.

Le logement reste un problème important à Bruxelles. Moins de 8% des ménages habitent un logement social (8,6% de la population) malgré la part importante de ménages à faibles revenus dans la région. Le nombre de ménages sur une liste d'attente atteint 60% de l'offre. Le logement bruxellois est

ancien, et 10% des logements nécessitent des réparations importantes pour au moins un aspect important (toit, murs, installation électrique, etc.). 9,2% des logements bruxellois ne disposent pas du confort de base (bain ou douche, WC privatif et eau courante).

Les inégalités sociales très présentes en région bruxelloise se marquent également sur l'état de santé des habitants. Les jeunes familles sont particulièrement concernées. Plus de 15% des mères vivent seules au moment de la naissance. Près de 27% des nouveau-nés naissent dans un ménage sans revenu du travail. Ces enfants ont 2,2 fois plus de risque de décéder en période périnatale et 2,4 fois plus de risque de décéder entre 1 semaine de vie et l'âge d'un an que les enfants qui naissent dans un ménage disposant de deux revenus du travail.

Ces inégalités sociales face à la santé se poursuivent tout au long de la vie et concernent aussi bien des facteurs prédisposant aux problèmes de santé comme l'obésité ou le tabagisme, que l'état de santé lui-même tant physique que mentale. Les écarts d'espérance de vie en bonne santé entre le niveau d'études le plus bas et le plus élevé sont de près de 21 ans pour les hommes et 18 ans pour les femmes.

L'accès aux soins de santé se détériore en Région de Bruxelles-Capitale : un ménage sur 5 doit postposer ou renoncer à des soins pour raison financière. C'est particulièrement le cas pour les ménages à faible revenu et les familles monoparentales. Les personnes pauvres bénéficient également moins de soins préventifs comme les examens de dépistage.

De manière générale, on note une proportion moindre de personnes à faible niveau d'instruction en région bruxelloise. Cependant ce constat ne concerne que la population de plus de 35 ans. Pour les jeunes adultes par contre, cette proportion est plus importante que dans le reste du pays : 26% des 25-34 ans ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. 45% des jeunes chômeurs (18-24 ans) n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

En conclusion, les chiffres actuellement disponibles mettent en évidence un accroissement de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale et une précarité importante des jeunes en terme d'accès à l'emploi et à la formation. La région bruxelloise «rajeunit» mais sa population jeune est fortement touchée par la pauvreté.